

Compte rendu du conseil municipal

du lundi 10 décembre 2018

Présents : MM. Daniel JUGY, Jean-Pierre TOULOUSE, Yves BLANCHET, Charles SPETH, Philippe POULEAU, Michel AUDRAN, Antonio PEREZ (absent jusqu'à délibération n°04 incluse), M^{mes} Danielle DAUBE, Elizabeth PEREIRA, Marion BRUNO, Fabienne JOUVE.

Excusés : M. Patrice REVAH qui donne pouvoir à M. Charles SPETH ; M. Antonio PEREZ qui donne pouvoir à M. Yves BLANCHET (jusqu'à la délibération n°04 incluse).

Mairie : M^{me} Aurélie BILLARD, directrice des services.

Ouverture de la séance à 18h00 par monsieur le maire.

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : M^{me} Fabienne JOUVE.

Madame Aurélie BILLARD, donne lecture des délibérations prises lors du précédent conseil municipal du 24 septembre 2018. Pas d'observations, ni de questions, signature du registre des délibérations.

Ordre du jour

FINANCES

1. Tarifs publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2019

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'actualiser certains tarifs publics locaux à compter du 1^{er} janvier 2019 comme indiqués dans le tableau annexé à l'ordre du jour. Monsieur le maire précise que le tarif de la salle Henri Rochette est revu à la hausse du fait des travaux réalisés et de la mise en place d'un ascenseur. Il indique également que le tarif reste inférieur à certaines salles des communes voisines.

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés des tarifs public locaux à compter du 1er janvier 2019.

2. Budget eau et assainissement 2018 – Décision modificative n°01

Madame Aurélie BILLARD explique l'objet de la décision modificative à prendre qui ne consiste qu'à modifier les inscriptions budgétaires du chapitre d'ordre 041 afin de pouvoir constater les créances TVA :

Budget eau et assainissement 2018 SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
Opération EAU Chapitre 041 compte 2762 : - 9 000 €	Opération EAU Chapitre 041 compte 2315 : - 9 000 €
Opération ASSAINISSEMENT Chapitre 041 compte 2762 : + 9 000 €	Opération ASSAINISSEMENT Chapitre 041 compte 2315 : + 9 000 €

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés de la décision modificative n°01 du budget eau et assainissement 2018.

3. Vote des indemnités de conseil du trésorier

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la mutation de monsieur le Comptable de la trésorerie de Digne-les-Bains, monsieur Jean-Jacques REYNOARD au 31 août 2018 et de la nomination de monsieur Francis BLAISON à compter du 1^{er} septembre 2018. L'indemnité de conseil du trésorier s'élève à 458.76€

Une convention de servitudes (voir annexes) doit être établie pour que l'entreprise mandatée par ENEDIS puisse y effectuer les travaux d'enfouissement.

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés pour la signature de la convention de servitudes avec la société ENEDIS.

7. VOIRIE – Projet d'aménagement de la RN85 – Enquête publique parcellaire – Avis de la Commune

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que par arrêté préfectoral n°2018-274-014 du 1^{er} octobre 2018, une enquête publique unique parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires au projet d'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la route nationale 85 sur le territoire des communes d'Aiglun, de Mallemoisson, Mirabeau et de Malijai est ouverte du 12 novembre 2018 au 14 décembre 2018 inclus.

Cette enquête est destinée à déterminer précisément et contradictoirement les immeubles dont l'acquisition (au besoin par voie d'expropriation) est nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement.

Un plan est annexé à l'ordre du jour. Monsieur le maire expose ses propositions.

- dans le sens Malijai/Digne, il est nécessaire de conserver l'aire de repos actuelle au niveau de la Broue compte tenu de l'absence d'autre aire dans un rayon de 50 kilomètres ;
- conserver impérativement l'accès de la voie de Fergons permettant de rejoindre la RN85 avant le futur rond-point du Chaffaut ;
- dans le sens Digne / Malijai, à hauteur de la ligne droite du Trou, rallonger la longueur de la double voie permettant le dépassement ;
- concernant les voies de desserte créées :
 - Le Moulin quartier Font Lèbre : prévoir sa desserte côté Sud de la parcelle A2282 à partir de la RD17 mais uniquement pour celle-ci ;
 - Font Lèbre parcelle A2325 : prévoir son accès à partir de l'aire de repos (uniquement dans le sens Malijai / Digne) ou par l'Impasse Font Lèbre Voie des Paluts (voir plan en annexe), d'où la suppression partielle de l'emprise A2280 et totale des emprises B714 et 827 sur la commune de Mallemoisson, et A2286, 2282, 767, 758, 2313, 2315, 763 et 2325 sur la commune d'Aiglun ;
 - Quartier des Paluts et du Grillet : supprimer l'emprise pour voie de desserte de ces quartiers jusqu'au futur rond-point d'Aiglun, car en accord avec les six propriétaires résidents, la voie des Paluts serait fermée et l'accès à leurs habitations s'effectuerait par la D17 et la ZAE Espace Bléone. Il en serait également ainsi pour accéder aux parcelles agricoles cultivées. A cet effet, une place de retournement devra être prévue pour les véhicules de service (chasse-neige, camions de ramassage des ordures ménagères, etc.), tout comme une voie d'accès à la parcelle A2307 pour les agriculteurs et la propriété Nèble. Ainsi les emprises A2295, 2532 et 2519 seront supprimées totalement et les emprises A2521 et 2305 largement également (voir plan en annexe).
- concernant la voie multifonction créée en bordure de la RN85 (du rond-point d'Aiglun au Météore), les membres du conseil municipal préconisent de faire circuler les cyclistes sur la voie de desserte, créant lorsque cela est possible une voie réservée à cet effet.
- pendant la durée des travaux de réalisation du rond-point d'Aiglun, toute déviation par la Voie Impériale devra être interdite car sa largeur est insuffisante pour le croisement et cette voie est non adaptée ;
- lors de la réalisation du rond-point du Chaffaut, un trafic intense risque de s'accroître sur l'avenue Jouve depuis le carrefour D417 jusqu'au futur rond-point de Mallemoisson ;
- concernant la voie ferrée, il s'agit de conserver et de respecter le projet de voie verte actuellement à l'étude, et annexer cette plate-forme, permettant ainsi de gagner sur le bas-côté sud de la ligne droite du Trou et d'avoir une structure de soutènement normal au lieu de renforcée.

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés pour la prise d'une délibération reprenant les demandes d'aménagement proposé et approuvé en conseil municipal

Madame Danielle DAUBE, adjointe déléguée aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le conseil municipal de la mise à jour des emplois communaux (voir annexe). Les autres dispositions précédentes concernant les avancements de grade restent inchangées.

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés pour la validation des emplois du personnel communal

12. Règlement de formation – Avenant n°03 pour remboursement de frais

Madame Danielle Daube, adjointe déléguée aux ressources humaines et aux affaires sociales, informe le conseil municipal que le 19 juin 2013 le conseil municipal avait délibéré au sujet du remboursement des frais de déplacement des agents territoriaux en formation.

Actuellement, et en cas d'utilisation du véhicule personnel des agents, le CNFPT prend en charge les frais de déplacement à partir du 40^{ème} kilomètre aller-retour depuis la résidence administrative. Une clarification est donc nécessaire sur la prise en charge éventuelle par la Commune des premiers 39^{èmes} kilomètres aller-retour parcourus. Mme Danielle DAUBE propose ;

- le remboursement des frais de déplacement non pris en charge par le CNFPT après présentation du montant remboursé à l'agent concerné en cas d'utilisation de son véhicule personnel,
- le remboursement des frais de déplacement liés à une réunion, un stage, une journée d'information, soient remboursés par la Commune en cas d'utilisation de son véhicule personnel,
- de maintenir le remboursement des frais de péage ou de parkings sur présentation des justificatifs correspondants ;
- que le tarif réglementaire en vigueur (actuellement 15.25 €) en matière de frais de repas soit appliqué forfaitairement, uniquement quand ceux-ci ne seront pas remboursés par le CNFPT (actuellement 11 €).
- qu'un avenant n°03 au règlement de formation aux conditions mentionnées ci-dessus soit présenté au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence.

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés pour la validation des frais de remboursement lors de formation.

13. LOISIRS – Mise à disposition de locaux – Avenant n°01

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération D09 du 18 juillet 2018 relative à la mise à disposition à titre onéreux de la salle Henri Rochette au profit de cours de salsa encadrés par madame Kristelle ESMIOL, domiciliée à Aiglun tous les lundis soirs de 18h30 à 22h30.

Madame Kristelle ESMIOL demande à utiliser la salle Henri Rochette aux mêmes fins et selon les mêmes conditions les mercredis soir également.

Vote favorable et à l'unanimité par les membres présents et représentés pour la mise à disposition de la salle Henri Rochette et la signature d'un avenant n°1.

ELUS – Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

BATIMENTS :

• Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Julien Delaye – Mission de maîtrise d'œuvre – Avenant n°01

Monsieur POULEAU, adjoint délégué à l'urbanisme et aux bâtiments, présente l'avenant n°01 de plus-value de 11 554.78 € HT portant le montant total de la mission de maîtrise d'œuvre à 38 207.38 € HT. Cet avenant concerne les travaux supplémentaires de rénovation énergétique du groupe scolaire Julien Delaye

- contribution tarifaire d'acheminement : 38.01 € ht par an pour le pôle Raymond Moutet et les Services Techniques Municipaux et 11.00 € ht par an pour l'Hôtel de Ville.
- taxe intérieure sur consommation gaz : 8.45 € ht par MWh.

Par ailleurs, à l'issue du contrat ci-dessus, la Commune rejoindra le marché gaz établi par l'UGAP et Provence Alpes Agglomération pour la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022.

OUVRAGES D'ART – Convention de maîtrise d'œuvre avec l'Office national des forêts pour le remplacement de deux ouvrages de franchissement

Une convention de maîtrise d'œuvre pour le remplacement des ponts de la Treille et du ravin de l'Hubac a été signée avec l'Office national des forêts, Agence de Restauration des Terrains en Montagne des Alpes du Sud, 7 rue Mgr Meirieu 04000 Digne-les-Bains pour un montant total de 15 300 € HT, comprenant les phases AVP, ACT, VISA, DET, et AOR.

A la demande de la Commune et conformément à sa mission, le Syndicat mixte d'Aménagement de la Bléone accomplira une assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

CIMETIERE – Vente de concessions

Deux concessions du cimetière de la Roche Frison ont été délivrées respectivement le 08 octobre 2018 et le 06 novembre 2018 : une concession perpétuelle 4/5/6 places pour un montant de 1 700 € et une concession trentenaire pour 300 €.

MATERIEL – Attribution marché de fournitures de matériels d'impression et de services de maintenance

Le marché d'acquisition et de maintenance de matériels d'impression a été attribué à Original System, place de l'église 04700 Oraison, avec les caractéristiques suivantes :

- Acquisition de matériel neuf mairie : 5 166.00 € HT ; PDF OCR inclus, avec magasin très grande capacité ; matériel reconditionné école : 1 500.00 € HT ; module fax inclus, sans prestations supplémentaires éventuelles et mise à disposition gracieuse de deux matériels à la mairie et aux services techniques.
- Les tarifs de maintenance dont le prix est révisable sont pour une durée de 60 mois sont pour le matériel neuf et reconditionné N&B 0.0038€ HT, couleurs 0.038€ HT et pour le matériel mis à disposition 0.005€ HT et 0.05€ HT

FINANCES – Engagements comptables

Les dépenses engagées pour la période du 24 septembre 2018 au 10 décembre 2018 s'élèvent à 14 943.92 € TTC pour le budget principal. Le détail de ces engagements figure en annexe.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- POID 04 contre transfert des écoles aux intercos !
- J.Y ROUX SENAT infos gens du voyage
- J.Y ROUX SENAT infos sur CASDIS
- PREFECTURE : Bilan sécurité routière 2017
- J.Y. ROUX agence nationale de la cohésion de territoires
- AMRF diverses résolutions

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le
du 10 décembre 2018

ID : 004-210400016-20181210-CM10122018D01-DE

Annexe D01 du conseil municipal

TARIFS PUBLICS LOCAUX A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Désignation	Tarifs 2019
Tonne à lisier forfait 1/2 journée	40 € reversés à la commune
Tracteur/épareuse/débroussailluse 1 heure	45,00 €
Cimetière	
1 emplacement 30 ans	300 €
2 emplacements 30 ans	500 €
1 emplacement 50 ans	500 €
2 emplacements 50 ans	800 €
Concession perpétuelle 2/3 places	1 100 €
Concession perpétuelle 4/5/6 places	1 700 €
Case funéraire 30 ans	200 €
Dépositaire communal	/
Salle Henri Rochette	
<i>Concernant les demandes de particuliers, la salle est réservée aux habitants d'Aiglun uniquement. La période d'hiver dure du 1er novembre au 30 avril, l'été du 1er mai au 31 octobre.</i>	
Habitants de la commune	Été - Hiver
	180 € - 210 €
Associations de la commune (pour des buts spécifiques à l'association)	<i>gratuité</i>
Services publics, EPCI, partenaires institutionnels	<i>gratuité</i>
Associations hors commune	Été - Hiver
	30 € - 60 €
Activités à but lucratif	4 € / heure
Caution	450 € + 50 € (nettoyage)
Salle des Romarins	
<i>La période d'hiver dure du 1er novembre au 30 avril, l'été du 1er mai au 31 octobre</i>	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Associations hors commune été	30 €
Associations hors commune hiver	60 €
Activités à but lucratif	4 € / heure
Réseaux	
Participation pour l'assainissement collectif	2 000 €
Place Edmond Jugy	
Associations de la commune	<i>gratuité</i>
Habitants de la commune	20 € / manifestation sans mise à disposition des stands
Vente aux enchères (huissiers)	20 € / manifestation sans mise à disposition des stands
Habitants ou associations hors commune	50 € / manifestation sans mise à disposition des stands
Marché "Bienvenue à la Ferme"	20 € / mois
Marché "Les asses du bio"	20 € / mois
Cirque	10 € / représentation
Commerces ambulants (camions outillage, pizzas, linge de maison, divers, etc.)	5 € / jour
Forains stands de tirs et autres	10 € pour 2 jours 1/2
Forains manèges enfantins	20 € pour 2 jours 1/2
Forains auto-scooters / gros métiers	50 € pour 2 jours 1/2

Ainsi fait et délibéré à Aiglun.

Le maire, Daniel JUGY

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 004-210400016-20181210-CMI0122018-DE



CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : AIGLUN
Département : ALPES DE HAUTE PROVENCE
Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts
N° d'affaire ENEDIS : DC25/019842 – Entassement HTA - PAC DIGNE_JUANI

Entre les soussignées :

ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442 - TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Le Directeur Régional ENEDIS Provence Alpes du Sud, Monsieur Didier NADAL, 445 rue André Ampère - CS 40426 - 13597 AIX EN PROVENCE, dûment habilité à cet effet, désignée ci-après par " ENEDIS "

d'une part,

Et

Nom : **COMMUNE D'AIGLUN**
Représentée par son , ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes
par décision du Conseil
en date du
Demeurant à : Avenue des Docteurs JOUVE - 04510 AIGLUN
Téléphone : 04-92-34-62-37

Agissant en qualité Propriétaire des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.
(**) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à

L.

Nom Prénom	Signature
COMMUNE D'AIGLUN représentée par son ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du	

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
(2) Patapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à ENEDIS

A., le

Commune :

AIGLUN

Intitulé chantier :

Enfouissement Ligne aérienne Moyenne Tension -

Nom du propriétaire

Commune d'AIGLUN

Référence cadastrale :

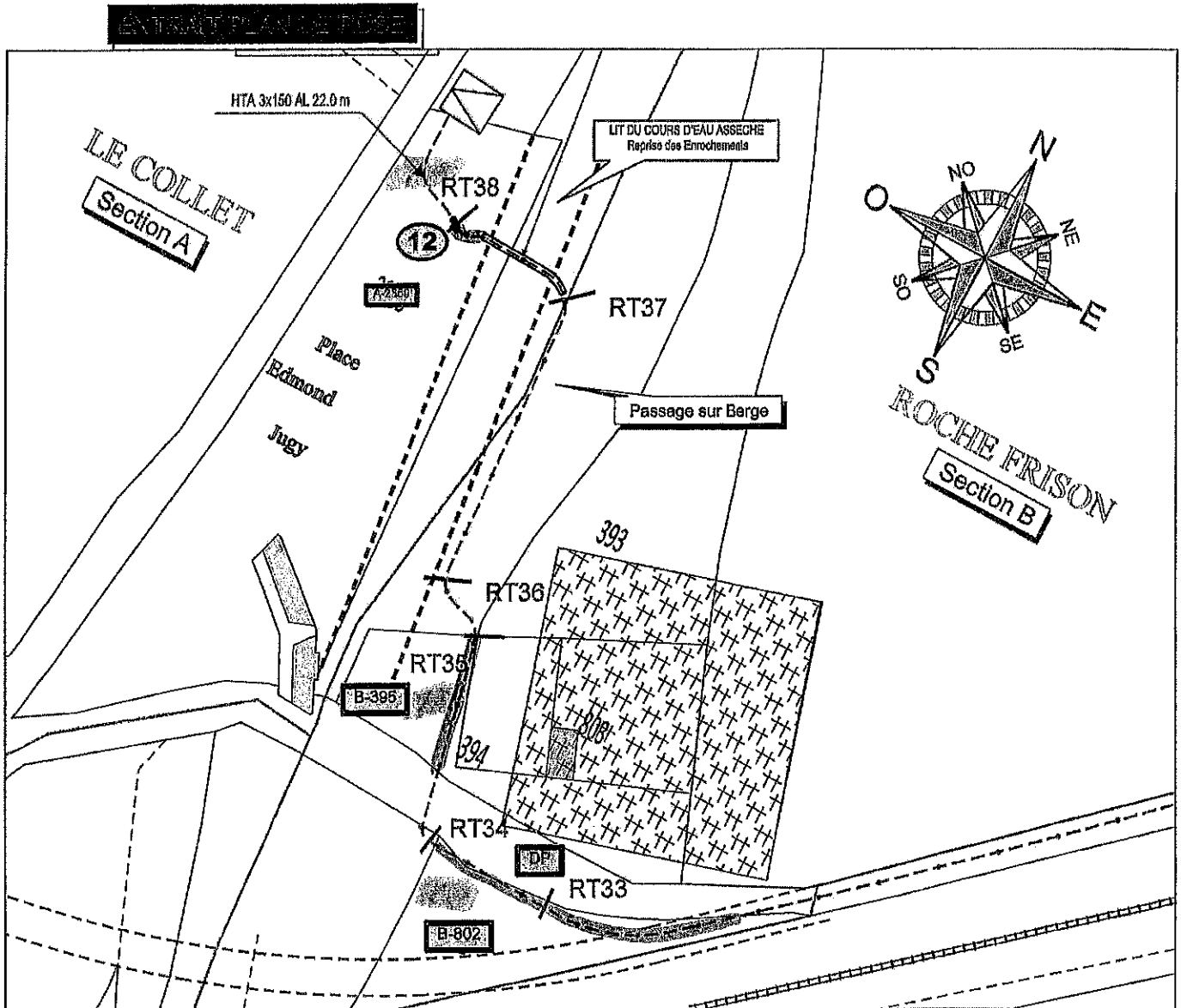
B-802 / B-395 / A-2369

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le

ID : 004-210400016-20181210-CM10122018-DE



Bon pour Accord, le

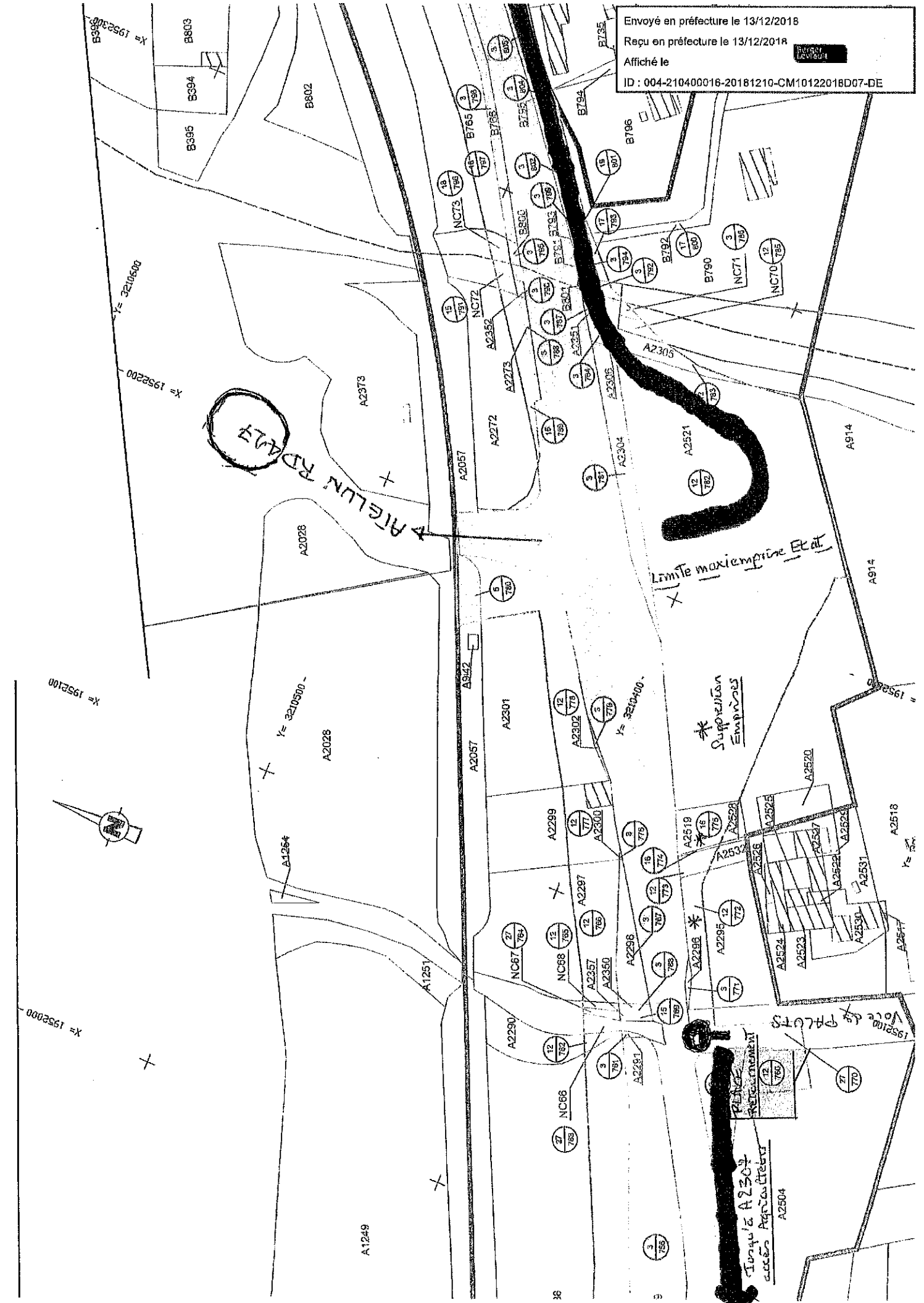
Signature

LEGENDE

— — — — —
Pose câble SOUTERRAIN Moyenne Tension

Echelle 1/1000

Envoyé en préfecture le 13/12/2018
Reçu en préfecture le 13/12/2018
Affiché le [Stamp]
ID : 004-210400016-20181210-CM10122018D07-DE



*
Suppression
Empreintes

Parcelle A2307
Parcelle Agréable
A2504

Voie de Parcelles

Limite maxime prise Etat

RUE DE LA VIGLUN RD 417

B395
B394
B803
B802

X= 1952200
Y= 3210600

X= 1952100

Y= 3210500

Y= 3210400

Y= 1952100



A1249

A2518

A2504

A2531

A2524

A2523

A2522

A2521

A2520

A2519

A2518

A2517

A2516

A2515

A2514

A2513

A2512

A2511

A2510

A2509

A2508

A2507

A2506

A2505

A2504

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

A914

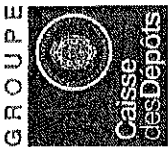
A914

A914

A914

A914

A914



GROUPE

www.groupecaissedesdepots.fr

ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES FONDS D'ÉPARGNE
COMMUNE D'AIGLUN

Annexe à la délibération du conseil Municipal en date du *10/11/2018*

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Caisse des dépôts et consignations
19 PLACE JULES GUESDE - CS 42119 - 13221 MARSEILLE CEDEX 01 - Tél : 04 91 39 59 00 - Télécopie : 04 91 39 59 40
provence-alpes-cote-d-azur@caissedesdepots.fr

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 
ID : 004-210400016-20181210-CM10122018D09-DE

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Annulé le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le

ID : 004-210400016-20181210-CM10122018D11-DE

PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS A COMPTER DU 1ER JANVIER 2019

Fonctions / tâches / missions	Emplois créés	Emplois pourvus	Emplois non pourvus	Cadres d'emplois/grades	Points	NEI	
						Références du décret	n°
Direction des services / secrétariat de mairie / ressources humaines / marchés publics / comptabilité-budgés / contentieux / développement, aménagement	1	1	0	Emploi pourvu par un titulaire de l'un des grades du CE des rédacteurs ou des attachés	25	11 - Encadrement service administratif requérant une technicité en matière de gestion : des ressources humaines, des achats et marchés publics, de gestions financière, immobilière et foncière, de contentieux ou d'actions liées au développement et à l'aménagement ...	
Services administratifs / adjoint(e) à la direction des services	1	1	0	Emploi pourvu par un titulaire de l'un des grades du CE des adjoints administratifs ou des rédacteurs	/		
Services administratifs / secrétariat - administration générale - standard - accueil du public	2	2	0	Emplois pourvus par des titulaires de l'un des grades du CE des adjoints administratifs	10	13 - Secrétariat à titre exclusif et avec des obligations spéciales, notamment en matière d'horaires	
Services techniques / fonctions polyvalentes = entretien - salubrité - conduite véhicules - tâches techniques sur les équipements	1	1	0	Emploi pourvu par un titulaire de l'un des grades du CE des agents de maîtrise	10	41- Fonctions polyvalentes liées à l'entretien, à la salubrité, à la conduite de véhicules et à des tâches techniques dans les communes de moins de 2 000 habitants	
	3	3	0	Emplois pourvus par des titulaires de l'un des grades du CE des adjoints techniques	10		
Services techniques / fonctions polyvalentes = entretien des bâtiments communaux et périscolaire (dont restauration scolaire)	3	3	0	Emplois pourvus par des titulaires de l'un des grades du CE des adjoints techniques	10		
	1	1	0				
Services scolaires / aide maternelle	2	1	1	Emplois pourvus par des titulaires de l'un des grades du CE des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	/		
Tous services en vue d'assurer la continuité du service public	4	en tant que de besoin		Contrat suivant type de besoins	/		
Services périscolaires et entretien des locaux communaux en vue d'assurer la continuité du service public	1	en tant que de besoin		Contrat suivant type de besoins	/		

Ainsi fait et délibéré à Aiglon.

Le maire, Daniel JUGY

Envoyé en préfecture le 11/12/2018

Reçu en préfecture le 11/12/2018

Affiché le



ID : 004-210400016-20181210-CM10122018DEC43-AU

Annexe décision n° 43/2018 du conseil municipal du 10 décembre 2018

BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT - Dépenses engagées du 24 septembre 2018 au 10 décembre 2018

Néant

BUDGET PRINCIPAL - Dépenses engagées du 24 septembre 2018 au 10 décembre 2018

	Objet	Montants TTC	Section
JARDIN DE PROVENCE	REFECTION FLEURS ARTIFICIELLES SALLE CM	240,19 €	FONCT
5 D DELOUCHE	INTERVENTION NID FRELONS TOITURE MAIRIE	150,00 €	FONCT
HOTEL DE HAUTE PROVENCE	REPAS INTERVENANTS AUTOMOBILE CLUB JOURNEE 11.09.2018	47,00 €	FONCT
FORUM BATIMENT	BALAI FEUILLES STM	7,30 €	FONCT
CAP COULEURS	FOURNITURES MISE EN ACCESSIBILITE BATIMENTS	121,10 €	FONCT
CARREFOUR SODIMODIS	TELEPHONE STM	59,90 €	INVT
TMI SARL	BC 04 PIECES POUR EQUIPEMENTS THERMIQUES	216,53 €	FONCT
NEGRO ETS	2T GRAIN DE RIZ POUR CHARGE CONTROLE TECHNIQUE	49,18 €	FONCT
EUROGREEN SUD	DELIMITATION TERRAIN POUR TRACAGE STADE	117,61 €	FONCT
SAUR	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE N°13 PLACE EDMOND JUGY	2 160,00 €	INVT
BRUNO BERNARD	TERRASSEMENT POUR SONDAGE CIMETIERE	225,00 €	INVT
YORK	HUILE POUR REVISION ANNUELLE UNITRACK	582,20 €	FONCT
HAUTE PROVENCE INFO	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT 1 AN	50,00 €	FONCT
TMI SARL	REPARATION 2 SECATEURS ELECTRIQUES	115,32 €	FONCT
ALPES SUD MATERIAUX	TRAVAUX VOIE DES PALUTS	107,00 €	FONCT
MICHEL SARL	MAINS COURANTES ESCALIER MAIRIE	3 240,00 €	INVT
BUREAU VALLEE	BON DE COMMANDE N°4 PAPIER MAIRIE	66,96 €	FONCT
ALPES DETERGENTS	BC 03 PRODUITS ENTRETIEN	846,14 €	FONCT
ARTS FLEURS	COURONNE POUR OBSEQUES M SALADO	45,00 €	FONCT
BARNEAUD GIRAUD	GASOIL CUVE STM	1 346,00 €	FONCT
JARDIN DE PROVENCE	FLEURS DEPART MEBELLE CARON	40,00 €	FONCT
ARTS FLEURS	GERBE CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE	45,00 €	FONCT
FORUM BATIMENT	REPARATION PORTE SALLE DE CLASSE	32,41 €	FONCT
ESCLAPEZ ANDRE	ENTRETIEN PORTAIL MAIRIE	381,60 €	FONCT
ESCLAPEZ ANDRE	ENTRETIEN PORTAIL STM	320,40 €	FONCT
PROST EDITIONS	LE LIVRET DU PETIT CITOYEN	105,50 €	FONCT
SAS APEI MAGAUD	POSE ILLUMINATIONS DE NOEL 2018-2019	1 944,00 €	FONCT
CARREFOUR SODIMODIS	GOUTER POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	12,54 €	FONCT
CARREFOUR SODIMODIS	FOURNITURES ALIMENTAIRES	83,94 €	FONCT
REXEL	FOURNITURES MATERIEL ELECTRIQUE	260,42 €	FONCT
REXEL	MATERIEL POUR REFECTION DECORS DE NOEL	264,92 €	FONCT
CAP COULEURS	PEINTURE RETOUCHE ESCALIER MAIRIE	70,90 €	FONCT
SFAC	HOUSE POUR FIAT	113,80 €	FONCT
GOBILLARD	FOURNITURE CHAMPAGNE VOEUX DU MAIRE 2019	930,00 €	FONCT
FORUM BATIMENT	REPLACEMENT GROOM ECOLE	43,63 €	FONCT
JARDIN DE PROVENCE	BOUQUET DEPART FORNO CAROLE	40,00 €	FONCT
CARREFOUR SODIMODIS	SAPINS DE NOEL POUR ECOLE	24,99 €	FONCT
LACOSTE	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	437,44 €	FONCT
	Total	14 943,92 €	TTC

Ainsi fait et délibéré à Aiglun

Le maire,
Daniel JUGY